ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 66394

Texte de la question

M. Gabriel Serville attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche le mouvement social touchant le GPAR (groupement pétrolier d'avitaillement) de l'aéroport Felix Eboué, en Guyane, depuis maintenant plus d'une semaine. Ce conflit, le deuxième en moins d'un mois, vient fragiliser un peu plus l'économie guyanaise déjà mise à mal par le conflit qui a bousculé la compagnie Air France ces deux dernières semaines. Outre les désagréments liés aux nombreux retards et aux escales de ravitaillement rendues obligatoires pour les vols transatlantiques, ce mouvement social témoigne une fois de plus de l'urgence de développer des voies de transport alternatives à l'aérien vers les communes isolées de l'intérieur guyanais. En effet les habitants de ces communes se retrouvent littéralement pris en otages puisque totalement dépendants, pour la plupart, des rotations aériennes quotidiennes depuis le littoral. Ainsi les services sanitaires ont dû avoir recours à l'hélicoptère de la sécurité civile afin d'assurer une continuité du service public de santé. Mardi, une semaine après le début du conflit, on dénombrait encore une quarantaine de patients au centre hospitalier de Cayenne en attente de repartir vers leurs communes de résidence. Air Guyane qui assure la livraison de la majeure partie du fret vers l'intérieur accuse déjà une perte financière de l'ordre de 50 000 euros. Voilà pourquoi il lui demande de bien vouloir l'éclairer sur les mesures qu'envisage le Gouvernement afin de mettre un terme à l'enclavement non seulement des territoires de l'intérieur guyanais, mais plus globalement de la région tout entière. La Guyane ne pourra, nonobstant les meilleures volontés, se développer et se sortir de l'ornière dans laquelle elle est maintenue tant que l'on n'aura pas trouvé des solutions pérennes à son désenclavement et tant que l'on n'aura pas mis fin à la sensibilité de son économie aux mouvements sociaux touchant les transports aériens et maritimes.

Texte de la réponse

Au vu de l'étendue et des caractéristiques naturelles de la Région Guyane, les déplacements et les échanges entre la zone côtière et l'intérieur se réalisent principalement par le mode aérien. Le désenclavement des communes de l'intérieur doit donc se poursuivre par le renforcement des lignes aériennes, mais également par l'amélioration des dessertes fluviales. Ce renforcement passe par l'investissement public dans des infrastructures de qualité (piste d'aviation, aérogare, sécurité) permettant l'agrément par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) et la mise en oeuvre de lignes commerciales offrant le service attendu par les passagers (régularité, ponctualité, capacité) à un tarif soutenable. Concernant plus particulièrement la question de la continuité du service public de santé, 22 % de la population guyanaise, résidant dans les communes de l'intérieur, est située à plus de trente minutes d'un établissement hospitalier. Pour les hospitalisations en urgence, le centre hospitalier de Cayenne a recours à un service privé de transport par hélicoptère. Le délai total entre le signalement de l'urgence et l'hospitalisation est proche de trois heures. Afin de réduire le délai d'accès aux services d'urgence, des protocoles de secours transfrontaliers sont actuellement à l'étude. Le moyen complémentaire retenu pour les déplacements de proximité depuis les pôles enclavés est le transport fluvial, pour lequel des actions de professionnalisation des transporteurs sont en cours ainsi que des travaux

d'aménagement des « sauts » (dénivelé rocheux associé à une chute d'eau) pour en sécuriser le passage. En matière routière, le SAR a fixé comme objectif la mise à niveau et le renforcement du réseau national et départemental ; le prolongement de la route du fleuve entre Apatou et Maripasoula ; le renforcement de la piste Bélizon-Saül et de la piste Maripasoula-Saül ; la requalification de la liaison Maripasoula-Papaïchton-Loka ; la réhabilitation de la route RN1-Lac de Petit Saut, et de la piste lac de Petit-Saut- Bourg de Saint Elie ; la réalisation de la voie de contournement de la ville de Saint-Laurent qui peut contribuer au franchissement du Maroni. Cette voie pourra être le support de la création de nouvelles zones d'activités ; le doublement des ponts de Kourou et du Larivot, le remplacement du pont sur la Comté et à terme, la création du pont sur le Maroni. Le contrat de plan État-région (CPER) en cours de négociation avec le Conseil régional prévoit, pour la période 2015-2020, une enveloppe de crédits de l'État de 86.35 M€ dont 71.5 M€ pour le volet routier, 2.4 M€ pour le volet fluvial et 12.45 M€ pour le volet portuaire.

Données clés

Auteur : M. Gabriel Serville
Circonscription : Guyane (1re circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 66394
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 octobre 2014, page 8579
Réponse publiée au JO le : 14 avril 2015, page 2897